

Décision

Générale

colonial

Décision n° 827 accordant une permission de quinze jours à Mme Filippi (Dora).

n° 827

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande en date du 24 juillet 1948 de Mlle Filippi (Dora), auxiliaire, 3e catégorie, en service au bureau des affaires économiques

Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Filippi (Dora) auxiliaire 3e catégorie en service au bureau des affaires économiques.

Art. 2

La présente décision qui aura effet pour compter du 16 août 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.